



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

MUSÉES DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

Cahier n° 11 – Musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode

(Département des Bouches-du-Rhône)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 17 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION.....	5
1 PRÉSENTATION DU MUSÉE	6
1.1 Un musée ouvert à l’occasion de l’année européenne de la culture en 2013	6
1.2 Un projet scientifique et culturel qui n’est pas à jour	7
2 UN MUSÉE OUVERT APRÈS UNE LONGUE PÉRIODE DE TRAVAUX.....	8
3 UNE FRÉQUENTATION FAIBLE.....	9
4 UNE ORGANISATION « ÉCARTELÉE ».....	11
5 LA GESTION DES COLLECTIONS.....	12
ANNEXE	13

SYNTHÈSE

Après une longue période de travaux, le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode a ouvert ses portes en 2013, année durant laquelle Marseille a été désignée capitale européenne de la culture. L'établissement est issu du regroupement de deux musées : l'ancien musée de la faïence qui était installé dans le château Pastré et l'ancien musée de la mode, situé sur la Canebière.

La stratégie de l'établissement n'est pas aujourd'hui formalisée, en contradiction avec le code du patrimoine qui prévoit que tout musée labellisé « Musée de France » doit disposer d'un projet scientifique et culturel.

Le musée expose 9 % des 12 009 items dont il assure la gestion. Les collections se sont enrichies essentiellement en début de période principalement en préparation de son ouverture. Le montant des acquisitions (250 000 €) en a fait l'un des principaux acquéreurs parmi les musées Marseillais.

Le musée connaît une fréquentation parmi les plus faibles des musées de la ville et ce, malgré une réelle dynamique dans l'organisation des expositions temporaires généralement les plus attractives pour les visiteurs.

INTRODUCTION

La chambre a inscrit à son programme 2021 l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Marseille au titre des exercices 2012 et suivants. Ce contrôle porte sur la gestion des musées municipaux.

Par lettre en date du 4 janvier 2021, le président de la chambre a informé M. Payan, ordonnateur en fonctions, de l'ouverture de la procédure, de la composition de l'équipe de contrôle. Le même jour, le président de la chambre a également informé de ce contrôle, M. Gaudin et Mme Rubirola, anciens ordonnateurs, le préfet des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des finances publiques.

L'entretien d'ouverture du contrôle s'est déroulé, le 28 janvier 2021 avec M. Payan.

Les entretiens de fin de contrôle se sont tenus le 16 juin 2021 avec M. Gaudin, le 17 juin 2021 avec M. Payan et le 23 juin 2021 avec Mme Rubirola.

Les observations provisoires de la chambre, arrêtées lors de sa séance du 12 juillet 2021, ont été adressées dans leur intégralité à M. Payan, ordonnateur en fonctions, et M. Gaudin, ancien ordonnateur.

La chambre a reçu la réponse de M. Payan le 29 octobre 2021, celle de M. Gaudin le 10 septembre 2021.

Après avoir examiné les réponses écrites qui lui sont parvenues et entendu les rapporteurs, la chambre a, dans sa séance du 17 décembre 2021, arrêté ses observations définitives reproduites ci-après.

1 PRÉSENTATION DU MUSÉE

1.1 Un musée ouvert à l'occasion de l'année européenne de la culture en 2013

La commune est propriétaire d'un ensemble patrimonial dénommé « Parc Borély », situé entre les avenues du Parc Borély, Clot-Bey, Bonneveine et Pierre Mendès-France (8^{ème} arrondissement), constitué d'un parc et son château, d'un hippodrome et son champ de courses.

Le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode, installé dans le château Borély a été ouvert au public le 15 juin 2013, au milieu de l'année européenne de la culture. La bastide, cédée à la ville en 1857¹, y avait hébergé les collections d'archéologie jusqu'en 1989, date de leur transfert à la Vieille Charité.

Photo n° 1 : Musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode



¹ Commandé par Louis Borély (1692-1768), riche héritier d'une famille exerçant des activités commerciales, le château Borély a été construit vers 1760-1770. Le château de trois niveaux, est flanqué de deux pavillons, d'une vaste cour et d'un portail sur l'arrière, avec de nombreuses pièces décorées et meublées et une remarquable chapelle privée ovoïde en marbre. Héritier du domaine Borély, Gaston de Panisse Passis le cède en 1856 à l'industriel Paulin Talabot qui le cède à la Ville en 1857 avec ses collections. La ville de Marseille a acheté par la suite la quasi-totalité du domaine. Le château a hébergé le musée d'archéologie de Marseille de 1861 à 1989. Classé Monument Historique en 1936, il a été restauré à partir de 2009 à l'occasion de « Marseille-Provence 2013 » pour exposer la majeure partie de son décor d'origine : salon doré, bibliothèque, chambre, grand escalier.

Le musée actuel regroupe notamment les collections de l'ancien musée de la faïence qui était auparavant installé dans le château Pastré² (8^{ème} arrondissement) depuis 1995, définitivement fermé le 31 décembre 2012 et de l'ancien musée de la mode³, ouvert en 1993 et situé sur la Canebière. Les collections arts déco/art nouveau sont soutenues par un important dépôt des collections du musée des arts décoratifs de Paris.

Un temps envisagé, le regroupement avec le musée Grobet-Labadié a été abandonné compte tenu des conditions prévues lors de la donation de ce dernier à la ville.

Le musée présente au public, sur deux niveaux et une vingtaine de salles correspondant à 1 200 m² de surface d'exposition (soit environ la surface d'exposition du musée des Beaux-Arts ou du Muséum d'histoire naturelle), plus de 1 000 objets de mobilier, céramiques, verres, tapisseries, objets d'art, objets exotiques rares, collections de mode et d'accessoires, du 18^{ème} siècle à nos jours. Le musée ne dispose pas d'espace dédié aux expositions temporaires, qui sont ainsi accrochées parmi les espaces dédiés aux collections permanentes et nécessitent de déplacer les items, généralement fragiles.

Une bibliothèque de la mode de plus de 300 m², située sur la Canebière, est également rattachée au musée.

1.2 Un projet scientifique et culturel qui n'est pas à jour

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, un projet scientifique et culturel (PSC) a été approuvé par le conseil municipal par délibération du 6 décembre 2010.

² Le domaine Pastré appartient à la Ville depuis 1974. Il a été décidé, suite à diverses expositions dans les années 80 de créer un musée de la Faïence qui a ouvert en juin 1995 dans la Villa Pastré. L'exposition permanente présentait près de 1 500 pièces provenant des divers fonds des musées de Marseille et de l'ancienne Galerie de la faïence du Musée Cantini. Après décision de créer un musée des arts décoratifs municipal, le musée de la faïence a été fermé et le fonds a intégré le musée des arts décoratifs. Il a perdu son label de musée de France (conseil municipal du 11 décembre 2017 actant la demande de retrait du label à effectuer auprès du Haut Conseil des musées de France ; courrier du maire le 26 mars 2018 au président du Haut Conseil des musées de France ; validation par le Haut Conseil des musées de France le 20 juin 2018 ; arrêté du ministère de la culture du 23 juillet 2018 publié au JO du 28 juillet 2018).

³ La thématique de la mode fait son apparition dans certaines expositions du musée Grobet-Labadié, dans les années 1980. En 1988, le recrutement d'un conservateur spécialisé dans ce domaine a permis de développer le projet d'un musée sur ce thème. À partir de 1989, les collections du futur musée se sont enrichies d'achats, de dons et de dépôts de l'institut mode méditerranée IMM), institution privée distincte créée en 1989. Le nouveau musée municipal de la mode a été inauguré en 1993 sur la Canebière en liens avec l'IMM. En 2013, après fermeture agréée par le Ministère de la culture, le fonds mode a intégré le musée des arts décoratifs au château Borély dont il compose le département « mode » et a perdu son label de Musée de France (Conseil Municipal du 11 décembre 2017 actant la demande de retrait du label à effectuer auprès du Haut Conseil des musées de France, courrier du maire le 26 mars 2018 au président du Haut Conseil des musées de France, validation par le Haut Conseil des musées de France le 20 juin 2018, arrêté du Ministère de la culture du 23 juillet 2018 publié au JO du 28 juillet 2018). Les dépôts de l'IMM (non collections de la ville) actés par convention depuis 2009 dans les réserves des musées de la ville ont fait l'objet d'une restitution fin 2020.

Basé sur le projet de rénovation de l'époque qui prévoyait notamment l'utilisation d'un pavillon extérieur comme salle d'exposition temporaire, le PSC ne correspond pas au projet du musée tel qu'il a finalement été mis en œuvre. Le maintien du pavillon comme résidence de fonction d'un cadre de la ville de Marseille a conduit le musée à organiser ses expositions temporaires au sein même du musée.

2 UN MUSÉE OUVERT APRÈS UNE LONGUE PÉRIODE DE TRAVAUX

Comme le musée des Beaux-Arts, le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode est issu d'un long processus.

Ainsi, après une première opération de travaux de mise hors d'eau, approuvée par délibération du 4 octobre 1999 et réalisée en 2004 et 2005, le conseil municipal, par délibération du 24 mars 2003, a confié à un architecte en chef des Monuments Historiques, les études préalables à la restauration du château Borély en vue d'aménager des salles pour accueillir les collections d'arts décoratifs, de mettre le bâtiment aux normes de sécurité et d'améliorer l'accessibilité du public.

Suite à ces études, par une délibération du 16 juillet 2004, le conseil municipal approuvait le principe d'une première tranche de travaux portant sur la réfection des façades, menuiseries et planchers et l'autorisation de programme (AP) nécessaire, à hauteur de 4 M€ et une convention de maîtrise d'œuvre avec l'architecte en chef des Monuments Historiques et le vérificateur des Monuments Historiques. Le conseil municipal, approuvait le lancement des travaux sur la base de ce projet par une délibération du 14 novembre 2005.

Pour poursuivre les travaux de restauration du château Borély le conseil municipal approuvait ensuite, par une délibération du 30 mars 2009 les études et travaux de restauration définitive des décors intérieurs, l'AP nécessaire à hauteur de 3,5 M€ et une convention de maîtrise d'œuvre.

Par une délibération du 29 juin 2009, le conseil municipal validait alors le projet de créer un nouveau musée dans le château, fermé au public depuis 2004 pour raison de sécurité, de libérer le musée lapidaire⁴ situé dans le pavillon est dans la cour du château, jusqu'alors utilisé comme dépôt archéologique et de requalifier l'accès au château et son entrée monumentale.

Ce projet s'inscrivait dans un cadre plus large consistant, outre la restauration du château, à aménager d'un espace d'accueil environnemental du parc Borély, à réaliser un parking et à ouvrir le restaurant du pavillon du lac, dégradé par un incendie en 2007, et qui avait fait l'objet de divers travaux de réaménagement (non réalisé depuis).

⁴ Pièces archéologiques monumentales en pierre.

S'agissant du château, une autorisation de programme de 10,5 M€ était alors votée⁵. Elle devait permettre de réaliser un musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode, dans l'ensemble architectural composé de la bastide elle-même, des deux pavillons (est et ouest), de la cour d'honneur et son entrée monumentale sur une surface globale d'environ 8 300 m². L'ancien musée Lapidaire devait constituer une annexe à vocation d'accueil, billetterie, vente d'objets divers et expositions temporaires, et la cour d'honneur un site potentiel de tenue de concerts ou diverses manifestations extérieures.

Le programme de réaménagement du château Borély et de ses annexes se présentait en différentes phases :

- une première phase, achevée en 2005, consistant en la réfection des toitures ;
- une deuxième phase, consistant en la restauration des façades, des menuiseries et des planchers qui devait se dérouler de juin 2009 à juillet 2011, soit plus de cinq ans après son vote par le conseil municipal le 16 juillet 2004, pour un montant de 4 M€ TTC ;
- une troisième phase concernant la restauration définitive de plafonds, approuvée par le conseil municipal du 30 mars 2009, pour un montant de 3,5 M€ TTC ;
- une quatrième phase consistant en la réalisation du musée (château et pavillons annexes) avec la mise en sécurité pour le public et les œuvres, la mise en place des équipements techniques des bâtiments (fluides, conditionnement d'air, courants forts et faibles), des éléments du second œuvre et de tout l'aménagement muséographique nécessaire à la présentation des collections sur une surface de 3 850 m² ainsi que le traitement des façades des murs d'enceinte, de l'entrée monumentale, du sol de la cour d'honneur et une mise en lumière de l'ensemble.

Les travaux de ces troisième et quatrième phases étaient prévus pendant les années 2010 à 2012.

Le 7 février 2011, le conseil municipal revoyait le montant du projet, suite à des modifications du programme, qui passait de 6,5 M€ à 6,9 M€ HT de travaux. L'autorisation de programme était portée de 10,5 M€ TTC à 12 M€ TTC, puis à 12,5 M€ par délibération du 17 juin 2013 afin de pouvoir assurer le paiement de l'ensemble des travaux exécutés et de prendre en compte les révisions de prix.

Alors que le programme initial prévoyait la réfection du pavillon ouest et son utilisation pour les expositions temporaires, celui-ci n'a finalement pas été rénové et a continué d'être affecté, en tant que logement de fonctions, au directeur général des services, jusqu'à son départ en 2020.

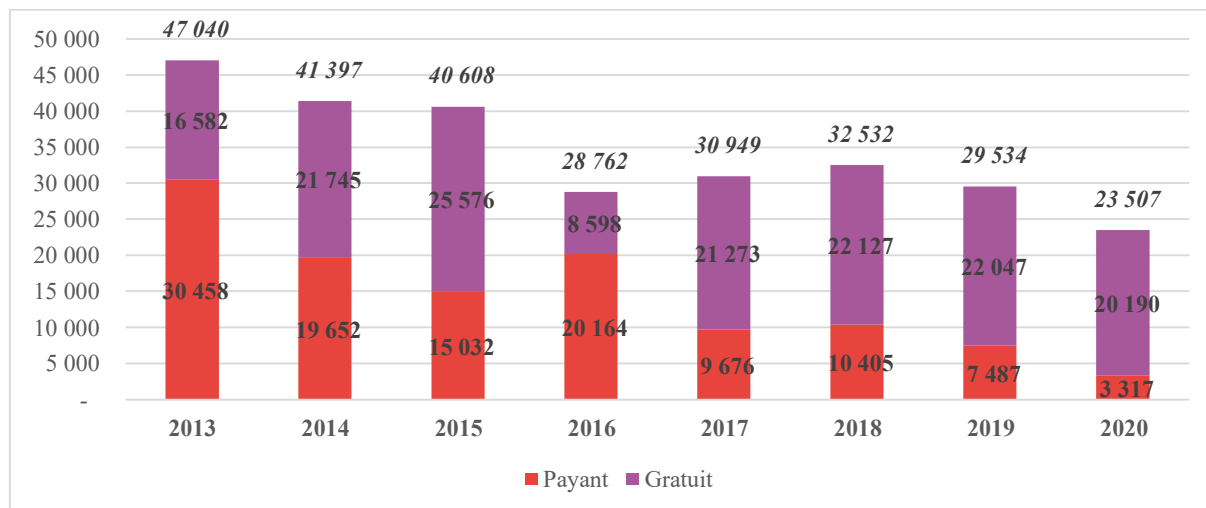
3 UNE FRÉQUENTATION FAIBLE

Après une fréquentation encourageante durant les six mois d'ouverture de l'année 2013, celle-ci a sensiblement décliné les années suivantes pour devenir l'un des musées municipaux les moins visités. Le nombre annuel d'entrées payantes s'est constamment réduit, et la proportion d'entrées gratuites s'est largement accrue.

⁵ Ainsi qu'une AP de 4,5 M€ pour l'aménagement du parc Borély.

Ce nombre de visiteurs, certes supérieur à la dernière année d'ouverture du musée de la faïence du château Pastré (environ 6 000 entrées en 2012), est donc relativement faible et situe le musée, en moyenne, aux environs de la 30^{ème} place des fréquentations des musées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Graphique n° 1 : Fréquentation du musée (en nombre d'entrées)



Source : ministère de la culture et commune.

Le musée est pourtant dynamique et a organisé une douzaine d'expositions temporaires depuis son ouverture. Leur fréquentation reste cependant, la plupart du temps, relativement confidentielle, aucune n'ayant dépassé 20 000 entrées (gratuites ou payantes) et certaines n'ayant pas du tout rencontré leur public (« mission mode », par exemple).

Tableau n° 1 : Expositions temporaires organisées par le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode

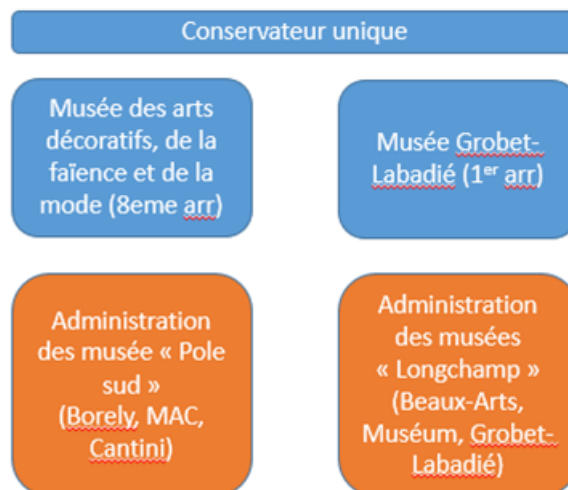
Exposition temporaire	Date de début	Date de fin	Fréquentation payante	Fréquentation totale
<i>La mode aux courses</i>	25/06/2014	12/10/2014	6 656	13 898
<i>Jade</i>	07/11/2014	01/02/2015	4 191	7 177
<i>Le Gall</i>	17/05/2015	06/09/2015	9 369	18 454
<i>Play Design</i>	20/11/2015	21/02/2016	2 982	6 324
<i>Mission mode, styles croisés</i>	16/09/2016	15/01/2017	235	1 089
<i>Sonia Rykiel</i>	14/02/2016	11/06/2017	2 803	7 630
<i>White spirit</i>	14/09/2017	07/01/2018	2 848	9 876
<i>Que je t'aime</i>	17/02/2018	27/05/2018	3 516	11 182
<i>Benjamin Graindorge</i>	23/06/2018	06/01/2019	5 743	14 975
<i>Sophie Calle</i>	26/01/2019	22/04/2019	5 128	10 326
<i>Man Ray et la mode</i>	08/11/2019	08/03/2020	4 616	13 589
<i>L'héritage surréaliste dans la mode</i>	18/06/2020	27/09/2020	-	1 985
<i>Sortilèges au château</i>	16/10/2020	11/04/2021	-	1 383

Source : commune.

Sa situation géographique, bien que meilleure que celle du musée de la faïence du château Pastré, reste éloignée du centre-ville et relativement mal desservie par les transports en commun (bus 44 et bus 19 et 83 à l'extrémité du parc sur le Prado). De plus, le musée prend place dans une zone résidentielle, dépourvue de commerces susceptibles d'attirer des visiteurs « connexes ». La fréquentation du parc Borély, qui jouxte le musée, est largement familiale et la programmation ainsi que la thématique du musée sont moins susceptibles d'attirer les enfants comme peut le faire, par exemple, le Muséum d'histoire naturelle.

4 UNE ORGANISATION « ÉCARTELÉE »

La conservatrice du musée est également celle du musée Grobet-Labadié, situé dans le 1^{er} arrondissement de Marseille. À ce titre, elle gère principalement à distance ce dernier depuis le musée Borély. L'administration des musées (gestion du personnels, budgets...) relève de deux « pôles » distincts qui regroupent, pour l'un, les musées du « sud » de Marseille et pour l'autre, ceux situés autour ou dans le palais Longchamp.



Source : CRC.

5 LA GESTION DES COLLECTIONS

Selon le procès-verbal de récolement⁶ 2020 le musée gère 12 009 items provenant de six fonds : son fonds propre (746 items) et ceux de l'ancien musée Pastré (2 168), de l'ancien musée de la mode (7 302), du fonds Cantini (1 619), du musée de Beaux-Arts (31) et du musée d'archéologie (143). Le musée dispose, par ailleurs, de plus de 10 700 photographies. 1 069 de ses objets sont exposés (9 %).

Fin 2020, seuls 2 915 objets avaient été récolés (26 %) et 2 500 environ (20 %) avaient fait l'objet d'un travail de numérisation.

Une quarantaine d'objets des collections (commodes, tables, faïences...) est en dépôt à l'extérieur du musée et des réserves (mairies, château Saint-Victor...), dont seule une minorité est précisément localisée et a donné lieu à une convention formalisée de dépôt. Il convient donc de poursuivre le travail déjà engagé de localisation précise des dépôts dans le cadre des campagnes de récolement.

Les items font peu l'objet de prêts à d'autres musées. Seuls deux objets ont ainsi été prêtés à l'étranger et une trentaine en France depuis 2016.

Le 21 juin 2010, le conseil municipal approuvait une délibération pour procéder à la restauration des collections échelonnée sur quatre ans pour un montant de 2 M€.

Le musée a été un des principaux acquéreurs sur la période, pour près de 250 000 €⁷, notamment en prévision de son ouverture en 2013. Le musée a, en outre, bénéficié de nombreux dons durant les années sous revue (cf. Annexe).

⁶ « Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage, la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues », site du ministère de la culture.

⁷ Les acquisitions ont été aidées à hauteur d'environ 60 000 € par le FRAM.

ANNEXE

Annexe. Entrées à l'inventaire de 2012 à 2020	14
---	----

Annexe. Entrées à l'inventaire de 2012 à 2020

n° inventaire			Artiste	Objet	Collection	Prix	Don
2018	6	1	Best	Céramique	Arts-Décoratifs	23 758	
2018	6	2	Hitomi	Céramique	Arts-Décoratifs	6 033	
2018	7	1	Hitomi	Céramique	Arts-Décoratifs		oui
2018	14	1	Graindorge	Vase	Arts-Décoratifs	20 000	
2016	1	1	Pétrovitch	Dessin	Arts-Décoratifs		oui
2016	3	1		Chandeliers	Arts-Décoratifs		oui
2016	4	1 à 6	Gerber	Assiettes	Arts-Décoratifs		oui
2016	5	1 à 8	Le Gall	miroirs	Arts-Décoratifs		oui
2016	6		Le Gall	miroirs	Arts-Décoratifs		oui
2016	7	1 à 7	Rykiel	divers vêtements	Mode		oui
2016	8	1		Sucrier	Arts-Décoratifs		oui
2016	8	2		Sucrier	Arts-Décoratifs		oui
2016	9	1 à 7	Giancaterina	Photo	Arts-Décoratifs	8 239	
2016	10	1		Robe	Mode		oui
2016	11	1 à 19	Hermès	Vaisselle	Arts-Décoratifs		oui
2016	12	1		Ballustrade	Arts-Décoratifs	5 850	
2015	3	1	Le Gall	Appliques	Arts-Décoratifs	20 000	
2014	2	1 à 6	Robert	Vaisselle	Arts-Décoratifs		oui
2014	3	1		soupière	Arts-Décoratifs	600	
2014	4	1 à 20	Pétrovitch	Céramique	Arts-Décoratifs	20 000	
2014	5	1	Massot	Textile	Arts-Décoratifs	500	
2013	3	1		table	Arts-Décoratifs		oui
2013	3	2		table	Arts-Décoratifs		oui
2013	4	1 à 1.13		vaisselle	Arts-Décoratifs		oui
2013	4	2 à 9		diverses céramique	Arts-Décoratifs		oui
2013	5	1	Hoogeboom	collier	Arts-Décoratifs	2 200	
2013	6	1	Katranzou	robe	Mode	3 745	
2013	7	1	Schatt	costume	Mode	16 000	
2013	8	1	Hackenberg	collier	Mode	1 100	
2013	9	1	Saabye	collier	Mode	1 185	
2013	12	1	Gerber	Installation	Arts-Décoratifs	48 320	
2013	13	1	Aegerter	tapisserie	Arts-Décoratifs	9 658	
2013	13	2	Aegerter	tapisserie	Arts-Décoratifs	9 658	
2013	13	3	Aegerter	tapisserie	Arts-Décoratifs	9 658	
2013	13	4	Aegerter	tapisserie	Arts-Décoratifs	9 658	
2013	14	1	Burgess	Bague	Arts-Décoratifs	417	
2013	15	1	Noten	Broche	Arts-Décoratifs	480	
2013	16	1	Manon Wan	Soucoupe	Arts-Décoratifs	1 871	
2013	17	1	De Jong	Collier	Arts-Décoratifs	530	
2013	18	1	Yasar	collier	Arts-Décoratifs	842	
2013	19	1	Wu Shu Lin	collier	Arts-Décoratifs	675	
2013	20	1	Prins	Broche	Arts-Décoratifs	980	
2013	21	1	Seufert	Broche	Arts-Décoratifs	865	
2013	22	1	Nijland	Broche	Arts-Décoratifs	425	
2013	23	1	Deltenre	Broche	Arts-Décoratifs	820	
2013	24	1	Vogt	Broche	Arts-Décoratifs	965	
2013	25	1	Cacheux	Audiovisuel (chant dan	Arts-Décoratifs	9 300	
2013	25	2	Cacheux	Audiovisuel (chant dan	Arts-Décoratifs	9 300	
2013	26	1	Saabye	Accessoire	Arts-Décoratifs		oui
2012	1	1	Lazare	Plateau	Arts-Décoratifs		oui
2012	5	1	Robert	Terrine	Arts-Décoratifs		oui
2012	5	2	Robert	Terrine	Arts-Décoratifs		oui

Source : CRC, d'après donnée commune (inventaires 2012 à 2020).



Les publications de la chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue de Pomègues

13295 Marseille Cedex 08

pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 20 JUIN 2022

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par : Bérénice BAH, greffière
T 04 91 76 72 65
pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GREFFE/BBA/LB/n° 2022-0785

Contrôle n° 2021-0025 et n° 2021-0150 à 2021-0160

Objet : rapport d'observations définitives

P.J. : 12 rapports d'observations définitives

Recommandé avec accusé de réception
2C 151 920 2973 9

à

Monsieur Benoît PAYAN
Maire de la commune de Marseille
Hôtel de Ville
Place Daviel
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les 12 rapports comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion des musées de la commune de Marseille pour les exercices 2012 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ces documents revêtent un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à leur communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de les inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle ils donneront lieu à débat. Dans cette perspective, les rapports et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ces documents pourront être publiés et communiqués aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, les rapports d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux observations et aux recommandations qui sont formulées dans les rapports d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.



Nacer MEDDAH